



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LOME

CABINET DU PRESIDENT

ORDONNANCE 002-I / 2025

portant calendrier des audiences de vacations des mois d'août et septembre 2025
du Tribunal de commerce de Lomé

Nous, **Amenyo Kudzo AKUATSE**, président du Tribunal de commerce de Lomé ;

Vu la loi n° 2019-015 du 30 octobre 2019 portant Code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi N° 2018-028 du 10 décembre 2018 instituant les juridictions commerciales en République togolaise modifiée par la loi 2020-002 du 7 janvier 2020 portant modification de la loi N° 2018-028 du 10 décembre 2018 instituant les juridictions commerciales en République togolaise ;

Vu le décret N° 2019-020/PR portant création des tribunaux de commerce de Lomé et de Kara ;

Vu l'ordonnance N° 001-I/2023 du 20 février 2023 modifiant les audiences du Tribunal de commerce de Lomé ;

Vu les nécessités du service :

Organisons ainsi qu'il suit les audiences de vacations des mois d'août et septembre 2025 du Tribunal de commerce de Lomé ;

MOIS D'AOÛT

Première semaine :

Mardi 5 août 2025 à 9 heures : audience ordinaire

Mercredi 6 août 2025 à 9 heures : audience ordinaire

Jeudi 7 août 2025 à 8 heures : audience des référés

Jeudi 7 août 2025 à 9 heures : audience des petits litiges

Jeudi 7 août 2025 à 10 heures : audience des urgences de l'article 49 de l'AURVE

Quatrième semaine* :

Mardi 26 août 2025 à 9 heures : audience ordinaire

Mercredi 27 août 2025 à 9 heures : audience ordinaire

Jeudi 28 août 2025 à 8 heures : audience des référés

Jeudi 28 août 2025 à 9 heures : audience des petits litiges

Jeudi 28 août 2025 à 10 heures : audience des urgences de l'article 49 de l'AURVE

***NB : Il n'y aura pas d'évocation d'affaires aux audiences de la quatrième semaine. Ces audiences seront consacrées aux vidés des délibérés**

MOIS DE SEPTEMBRE

Première semaine :

Mardi 2 septembre 2025 à 9 heures : audience ordinaire

Mercredi 3 septembre 2025 à 9 heures : audience ordinaire

Jeudi 4 septembre 2025 à 8 heures : audience des référés

Jeudi 4 septembre 2025 à 9 heures : audience des petits litiges

Jeudi 4 septembre 2025 à 10 heures : audience des urgences de l'article 49 de l'AURVE

Troisième semaine :

Mardi 16 septembre 2025 à 9 heures : audience ordinaire

Mercredi 17 septembre 2025 à 9 heures : audience ordinaire

Jeudi 18 septembre 2025 à 8 heures : audience des référés

Jeudi 18 septembre 2025 à 9 heures : audience des petits litiges

Jeudi 19 septembre 2025 à 10 heures : audience des urgences de l'article 49 de l'AURVE

Cinquième semaine :

Mercredi 30 septembre 2025 à 9 heures : audience ordinaire

Fait à Lomé, le 5 juin 2025
LE PRESIDENT DU TRIBUNAL



Amenyo Kudzo AKUATSE